

Au cours de l'été 2014, le Conseil général de l'Essonne a lancé, dans le cadre du volet Nature en ville du Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles 2012-2021, l'opération "Jardins Naturels Sensibles" (JNS) à destination des essonnien(ne)s souhaitant mettre en place une gestion écologique de leurs espaces ou améliorer leurs pratiques en la matière.

Cette démarche, gratuite et accessible, s'appuie sur une charte qui comprend notamment un ensemble d'engagements volontaires. Le particulier en choisit au minimum 3 (dont 2 "biodiversité") et s'engage à les mettre en oeuvre durant les 5 années de la charte.

Pour l'aider à atteindre ses objectifs, le Conseil général propose un accompagnement personnalisé et un accès privilégié à des animations techniques et pratiques sur de nombreuses thématiques environnementales et plus particulièrement sur le jardinage écologique.



Vous trouverez l'ensemble des documents relatifs à cette opération sur le site Essonne.fr, rubrique cadre de vie. Vous pouvez également contacter le Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles au 01.60.91.97.34.